

10 OCT. 2014

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

Service Courrier

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES
ORDURES MENAGERES DE LA REGION DE PEZENAS****SEANCE du 24 SEPTEMBRE 2014****DLB 1069/2014**

L'an deux mille quatorze et le Mercredi 24 Septembre, à 17h00, les membres du Comité Syndical du SICTOM de la Région de Pézenas-Agde se sont réunis en session ordinaire, dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Alain VOGEL-SINGER, Président.

Présents : Christian ALLEMANY, Jean-Marie AT, Gérard BARRAU, Antoine BARXIAS-CASTIES, Marc GUERIN, Jean-Camille PALMIER, Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Stéphane HUGONNET, Louis BORRAS, Rémi BOUYALA, Michel CARAYON, Louis CARME, Bernard CHAUD, Adam DA SILVA, Didier DIEZ, Alain DURAND, Laurent DURBAN, Norbert ETIENNE, Philippe FAURE, Robert GAIRAUD, Vincent GAUDY, Cyril GAUDY, Rémy GLOMOT, Alain GRENIER, Philippe HUPPE, Muriel ICHER, Paul ISARD, Christian JANTEL, Bruno JULIEN, Sylvie KLEIN, Jean-Pierre LAMBERT, Maxime LAUGE, Jean-Yves LE BOZEC, Michel LOUP, Philippe MARTINEZ, Jean MARTINEZ, Marie-Hélène MATTIA, Jean-François BARRACHINA, Jean-Claude RENAU, Daniel RENAUD, Pierre-Jean ROUGEOT, Annick SATGER, Bernard SAUCEROTTE, Michel SUERE, Christian THERON, Christophe THOMAS, Michel TRINQUIER, Claude VISTE, Alain VOGEL-SINGER, Philippe AUDOUI

Absents excusés : Henry SANCHEZ, Richard NOUGUIER, Alain DURO, Robert SOUQUE, Henry SAUCEROTTE, Christine PRADEL, Serge MALDONADO, Sébastien FREY, Jean AUGE, Géraldine KERVELLA, Alain BIOLA, Olivier BRUN, Pierre USACHE, Annie ROUGEOT

**Objet : CONVENTION DE PARTENARIAT SICTOM/CHAMBRE D'AGRICULTURE :
DESIGNATION DES DELEGUES DU SICTOM AU COMITE DE PILOTAGE**

Monsieur le Président rappelle que par délibération en date du 16 août 2013, le Comité Syndical a adopté une convention de partenariat, avec la Chambre d'Agriculture de l'Hérault, pour la valorisation de son compost, à titre expérimental, sur des tènements viticoles situés dans le périmètre du territoire du SICTOM.

L'article 4 de cette convention prévoit la constitution d'un Comité de Pilotage, composé, entre autres, d'un membre élu du SICTOM PEZENAS-AGDE et d'un Responsable Technique délégué.

Le Président propose au vote à bulletin secret :

- Monsieur Stéphane HUGONNET en qualité de membre élu délégué,

Et informe le Comité Syndical de la désignation de :

- Monsieur Pascal BOUISSEREN en qualité de membre technique délégué,

Et invite les membres présents à se prononcer.

Le Comité Syndical,

Où l'exposé de son Président,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité,

Approuve la désignation de Monsieur Stéphane HUGONNET en qualité de membre élu délégué.



Le Président,

Po

Alain VOGEL-SINGER

SOUS-PREFECTURE
REQU LE
- 3 OCT. 2014
SERVICE COURRIER